



DROIT VISITE ET HEBERGEMENT

Par **galerev**, le **27/07/2009** à **13:50**

Bonjour,

J'ai deux enfants 14 et 15 ans.

L'ONC du 18/11/08 précise que mon ex-mari "exercera librement son droit de visite et d'hébergement et qu'en cas de difficultés, il pourra exercer" une garde classique.

Mon ex-mari a refusé la médiation familiale. Une enquête sociale s'est terminée début juin, mais je n'ai toujours pas de nouvelles.

Mon fils ne parle plus à son père depuis 2 mois. Ma fille lui a téléphoné 2 fois en juin, les appels se sont terminés en pleurs. Depuis mi-juin, mon ex-mari n'a jamais essayé de contacter les enfants.

Il vient de m'adresser un courrier m'informant qu'il voulait une garde classique et qu'il prendrait les enfants en août.

Les enfants ne veulent pas y aller, ils se sentent en danger.

Que dois-je faire ?

Merci pour vos réponse